



Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont du lundi 31 mai 2021 convoquée pour 20h00 à la salle du Bicubic, à Romont

Présidence :	M. Jacques Dumas, Syndic
Citoyennes et citoyens actifs :	1'780 convoqués par voie de « tout-ménage »
Citoyennes et citoyens présents :	173 (9.72%) y compris les membres du Conseil communal
Scrutateurs nommés :	M. Charly Morand pour les rangées A-C ainsi que la table du Conseil communal M. Alain Pally pour les rangées D-G M. Georges Castella pour les rangées H-K M. Christophe Gay pour les rangées L-O Mme Martine Chassot pour les rangées P-U Mmes Séverine Deillon, Jocelyne Dupraz et Véronique Menoud pour le dépouillement des élections.
Citoyennes et citoyens excusés :	M. Christian Pittet M. Vincent Pittet Mme Angélique Thürler Mme Monique Dumas M. Raymond Menoud
Tractanda :	Selon convocation du 21 mai 2021

Ouverture de l'assemblée par M. le Syndic Jacques Dumas ;

Chères Citoyennes et Chers Citoyens de la Commune de Vuisternens-devant-Romont,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous adresse ses salutations et se fait un plaisir de mériter votre présence à cette assemblée communale. M. le Syndic salue particulièrement tous les jeunes ayant obtenu leur majorité et les nouveaux citoyens arrivés dans la commune. Il leur souhaite la cordiale bienvenue en qualité de citoyen actif ou citoyenne active.

Il explique les raisons du choix de la salle du Bicubic qui a été préférée à d'autres locaux communaux en raison du retardement volontaire de l'assemblée en espérant bénéficier de prescriptions sanitaires plus permissives. Cela n'a malheureusement pas été le cas c'est pourquoi les citoyens ont dû s'annoncer individuellement à l'entrée et la liste des présences sera conservée durant 14 jours de manière à pouvoir contacter individuellement toutes les personnes présentes si un cas COVID se déclarait à la suite de cette assemblée.

De nouveaux visages composent le Conseil communal actuel, c'est la première fois que l'assemblée les voit face à elle. Une présentation de chaque conseiller est faite. Le retour des dames en constitue la plus grande particularité.

Le Conseil communal se doit d'être un exemple au niveau du respect des règles sanitaires, c'est pourquoi il demande aux citoyens présents de bien vouloir garder leur masque durant l'assemblée. Ce sera également le cas pour les intervenants qui auront un micro.

Pour une fois encore, cette assemblée ne sera pas suivie de la traditionnelle verrée, qui permettait d'échanger les bonnes nouvelles et les impressions.

M. le Syndic tient à remercier tout le personnel de l'administration qui a relevé le défi de tout mettre en œuvre, afin d'assurer le bon déroulement de cette assemblée.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que le compte-rendu des délibérations soit le plus fidèle possible, la séance sera enregistrée.

Cette assemblée a été convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et en préambule, M. le Syndic demande si l'assemblée a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, les délibérations pourront se faire selon l'ordre du jour et l'assemblée communale de Vuisternens-devant-Romont du 31 mai 2021 est officiellement ouverte à 20h10.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020

1.1 Approbation

Le procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site internet de la Commune pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2020 est approuvé à 172 voix et 1 abstention.

2. Comptes 2020

M. le Syndic indique que les citoyens ont pu prendre connaissance des comptes 2020 dans le bulletin communal. Mme Joëlle Beaud, responsable du dicastère des finances communiquera des informations dont certaines seront affichées à l'écran. Toute question pourra être posée au fur et à mesure de la présentation.

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissements

Mme Joëlle Beaud débute avec la présentation des comptes de fonctionnement et donne différentes explications chapitre par chapitre.

L'année 2020 se termine par un excédent de produit de Fr. 225'499.07 alors que le budget prévoyait un excédent de charge de Fr. 187'055.- Ceci s'explique principalement par des rentrées d'impôts plus importantes et un effet Covid non négligeable ainsi qu'une très bonne gestion des comptes.

Dans l'administration générale, un excédent de revenu est remarqué pour le traitement du personnel administratif et s'explique par une ventilation des salaires dans différents autres comptes autofinancés. Cependant, un excédent de charge est constaté dans le compte entretien des machines et mobilier de bureau en raison de la mise en place de MCH2 et les prestations de Data Consulting qui en ont découlé. Le budget avait été sous-estimé.

Dans le chapitre de l'enseignement et de la formation, un excédent de produit de Fr. 45'512.- est constaté car en raison de la nouvelle loi scolaire, les frais de scolarité sont pris en charge par le Canton. Le chapitre transport et communication dégage un excédent de charge en raison d'une étude de mobilité de la Route de Villaraboud.

Pour la protection et l'aménagement de l'environnement, un excédent de charge est constaté pour le salaire du personnel de déchetterie en raison de l'augmentation du personnel durant la période Covid. Une augmentation des coûts est également remarquée pour les frais de ramassage et de décharge des bennes en raison de leur évacuation plus fréquente. A l'inverse, un excédent de produit est remarqué sur la recharge des cartes de déchetterie.

Les comptes de fonctionnement ne générant aucune question, Mme Joëlle Beaud poursuit avec la présentation des comptes d'investissements.

Le crédit d'étude de la nouvelle halle de sport n'est pas entièrement utilisé car le projet est resté en standby en 2020 à cause du Covid. Les frais engagés consistent principalement à la mise au concours du projet et la remise des prix aux participants.

Le montant relatif à l'entretien des routes communales est un investissement prévu sur plusieurs années. La création d'arrêts de bus est en cours et la réfection de la route de Lieffrens est terminée à ce jour.

Pour le crédit relatif à l'approvisionnement en eau, les travaux relatifs au remplacement de la conduite des Eperleires sont terminés et le chantier du maillage de La Joux ainsi que l'extension du réseau vers Siviriez sont en cours.

Concernant l'investissement des ordures ménagères, l'installation des robidogs étant terminée, l'investissement a été amorti en totalité en 2020 afin de coordonner le passage à MCH2.

L'investissement relatif aux immeubles est toujours en cours en raison de travaux à terminer à la salle communale de La Joux.

L'assemblée n'ayant aucune question, Mme Joëlle Beaud remercie M. Quentin Moënnat et Mme Jocelyne Dupraz pour tout le travail réalisé jusqu'à ce jour.

M. le Syndic remercie Mme Joëlle Beaud pour ses explications et passe la parole au président de la commission financière, M. Jean-Claude Dumas, pour la lecture du rapport.

2.2 Rapport de la commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

M. Jean-Claude Dumas annonce que la commission s'est réunie le 14 avril 2021 avec une délégation du Conseil communal et les caissières communales pour assister à la présentation des comptes 2020. Durant la soirée, M. Quentin Moënnat s'est mis à disposition pour apporter les clarifications qui le méritaient et ses explications ont totalement répondu aux attentes de la commission. L'ensemble des postes ont été passés en revue et les charges ont été maîtrisées conformément au budget.

En date du 16 avril 2021, la commission financière a pris connaissance du rapport de l'organe de contrôle établi par la Fiduciaire Marc Gobet SA relatif à l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. La révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Selon son appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes, au règlement d'exécution de la loi sur les communes, à la loi suisse et aux règlements communaux. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels qui sont soumis.

Concernant les comptes de l'Entente sociale intercommunale de la Glâne, ces derniers ont été contrôlés par la même fiduciaire en date du 12 avril 2021 et approuvés lors de l'assemblée des délégués des communes le 18 mai 2021.

La commission financière constate avec satisfaction que l'exercice 2020 présente un excédent de revenu de Fr. 225'499.07 pour un total de charges de Fr. 9'961'678.14. S'agissant des comptes d'investissements, ils ne suscitent pas de commentaire particulier de la part de la commission financière.

Sur la base de ses propres contrôles, du rapport de l'organe de révision et des informations transmises par le Conseil communal, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissements 2020 et d'en donner décharge au Conseil communal.

La commission profite de l'occasion pour adresser ses remerciements à tout le Conseil communal, les caissières et le secrétariat, pour leur dévouement, leur engagement et la bonne collaboration. Elle souhaite aux nouveaux membres du Conseil communal un bon début de législature plein succès et satisfaction dans cette tâche.

2.3 Approbation

M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Dumas et demande aux citoyennes et citoyens d'approuver ces comptes par mains levées. Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter en référence à l'art. 18 al. 3 de la loi sur les communes.

Vote : L'assemblée approuve les comptes de fonctionnement et d'investissements 2020 à l'unanimité.

3. Nomination de l'organe de révision pour les trois prochaines années

La parole est à nouveau donnée à M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière.

La commission financière a pris connaissance des offres à disposition du Conseil communal pour la désignation du futur organe de révision. Après analyse des trois dossiers, la Fiduciaire Fiduconsult Bulle SA s'est distinguée (dossier étoffé, bonne présentation, formation au modèle comptable MCH2, offre la moins-disante). Par conséquent, la commission financière propose à l'assemblée d'attribuer le mandat à la Fiduciaire Fiduconsult Bulle SA pour une durée de trois ans, soit les exercices 2021 à 2023, pour un montant de Fr. 4'800.- HT par année.

3.1 Approbation

M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Dumas et propose à l'assemblée d'accepter la proposition de la commission financière.

Vote : L'assemblée approuve la nomination de la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA comme organe de révision pour les trois prochaines années à 172 voix et 1 abstention.

4. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2021-2026

Le Conseil communal propose à l'assemblée de garder le mode actuel qui est la distribution d'un tout-ménage, l'affichage au pilier public ainsi que l'annonce sur le site internet.

4.1 Approbation

Vote : L'assemblée approuve le mode de convocation de l'assemblée communale par voie de tout-ménage, affichage au pilier public et annonce sur le site internet à l'unanimité.

Vu la configuration de la salle et dans le but de faciliter le travail des scrutateurs, les nominations des membres des différentes commissions auront lieu par bulletin secret. Des bulletins de différentes couleurs ont été distribués à l'arrivée des citoyens et correspondent à chaque commission. M. le Syndic remercie l'assemblée de respecter les directives et y inscrire des noms lisibles, sous peine de nullité. Les bulletins seront récoltés tous ensemble à la fin des votes et les membres seront élus à la majorité absolue.

5. Nomination de la commission des naturalisations pour la législature 2021-2026

La commission des naturalisations se compose de cinq personnes. M. le Syndic affiche les noms des candidats annoncés et demande si d'autres personnes dans la salle souhaitent se présenter. La parole est donnée à M. Dominique Butty qui explique qu'à la mise au concours de la commission, le Conseil communal n'avait pas imaginé un tel intérêt et est touché de voir que huit personnes se portent candidates. Bien que le règlement fixe le nombre de membres à cinq, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter les huit candidatures et que le règlement soit modifié en conséquence lors de l'assemblée de juin 2021 et ainsi éviter de décevoir des gens démontrant leur volonté à participer à la vie collective.

- M. Jérôme Bifrare est surpris de la proposition faite par le Conseil communal dans le sens où un règlement, qui est validé et clair, existe et stipule que la commission se compose de cinq citoyens actifs et dont les conseillers peuvent prétendre à l'élection. Il trouve cavalier de faire une dérogation à un règlement en vigueur, car selon lui, ce procédé est sujet à recours même si l'assemblée accepte provisoirement la dérogation avec la possible acceptation d'une modification du règlement dans un mois. De plus, une commission composée d'un nombre pair est problématique pour départager des décisions. Il propose que la commission des naturalisations soit élue sur la base du règlement en vigueur.
- M. Henri Oberson est surpris qu'une représentante du Conseil communal qui n'a pas la nationalité suisse se présente pour la commission bien que la loi le permette.
- M. Jean-François Girard rejoint l'avis de M. Jérôme Bifrare et relève qu'il y a quelques années, six membres s'étaient proposés pour la commission financière et qu'une élection s'était tenue pour évincer l'un des candidats.

M. le Syndic prend acte des propos et demande à l'assemblée si elle accepte que les huit candidats soient nommés à la commission des naturalisations. M. Jérôme Bifrare n'est pas d'accord avec la question posée. Selon lui, la question devrait être : est-ce que l'assemblée décide de respecter ou non le règlement. M. le Syndic propose alors à l'assemblée d'accepter de reporter l'élection en attendant de modifier le règlement. M. Jérôme Bifrare reprend la parole et répète la question qui doit être posée selon lui dans un premier temps : est-ce que l'assemblée respecte le règlement et élit cinq personnes à bulletin secret ». M. le Syndic pose donc la question à l'assemblée : « est-ce que l'assemblée décide de respecter le règlement, soit la nomination de cinq personnes ».

Vote : L'assemblée décide de respecter le règlement en vigueur à 164 oui et 9 non.

Les conseillers présentés ne sont pas élus d'office et sont soumis à élection au même titre que les autres candidats.

Les candidats sont :

- Bifrare Aline, Vuisternens
- Butty Dominique, Villariaz
- Heldstab Guyot Sidonia, Sommentier
- Mathis Ingrid, Estévenens
- Monney Julie, Vuisternens
- Raemy Patricia, Sommentier
- Rouiller Rose-Marie, Sommentier
- Uldry Vanessa, Estévenens

Résultat de l'élection :

- nombre de bulletins distribués : 173
- nombre de bulletins rentrés : 173
- nombre de bulletin nul : 1
- nombre de bulletins blancs : 2
- nombre de bulletins valables : 170
- majorité absolue de bulletins valables : 86

1. Monney Julie	élue à	132 voix
2. Butty Dominique	élu à	111 voix
3. Raemy Patricia	élue à	104 voix
4. Uldry Vanessa	élue à	104 voix
5. Rouiller Rose-Marie	élue à	103 voix
6. Bifrare Aline	non élue	100 voix
7. Mathis Ingrid	non élue	100 voix
8. Heldstab Guyot Sidonia	non élue	51 voix

6. Nomination de la commission financière pour la législature 2021-2026

La commission financière se compose de cinq personnes. M. le Syndic affiche les noms des candidats annoncés et demande si d'autres personnes dans la salle souhaitent se présenter, ce n'est pas le cas.

Les candidats sont

- Bifrare Jérôme, Vuisternens
- Deillon Christine, La Joux
- Dumas Jean-Claude, La Magne
- Huguenot Laetitia, Sommentier
- Laffely François, La Joux
- Margueron Bernard, La Neirigue
- Menoud René, La Magne
- Pittet Vincent, La Joux
- Richoz Frédéric, Vuisternens
- Thürler Joël, Sommentier

M. Conrad Oberson demande que les membres soient présentés, chose faite par le Syndic. M. Bernard Margueron relève qu'il habite à La Neirigue et pas à La Magne comme affiché. Le Syndic prie d'excuser cette erreur et rectifie l'information.

Résultat de l'élection :

- nombre de bulletins distribués : 173
- nombre de bulletins rentrés : 173
- nombre de bulletin nul : -
- nombre de bulletin blanc : 1
- nombre de bulletins valables : 172
- majorité absolue de bulletins valables : 87

1. Dumas Jean-Claude	élu à	130 voix
2. Deillon Christine	élue à	119 voix
3. Menoud René	élu à	99 voix
4. Richoz Frédéric	élu à	96 voix
5. Bifrare Jérôme	élu à	93 voix
6. Margueron Bernard	non élu	81 voix

7. Huguenot Laetitia	non élue	60 voix
8. Thürler Joël	non élu	59 voix
9. Pittet Vincent	non élu	46 voix
10. Laffely François	non élu	39 voix

7. Nomination de la commission d'aménagement pour la législature 2021-2026

La commission d'aménagement se compose de sept personnes dont cinq sont élues en assemblée communale. M. le Syndic présente les personnes qui se sont annoncées et demande si d'autres personnes dans la salle souhaitent se présenter, ce n'est pas le cas.

Les candidats sont

- Droux Dominique, La Joux
- Pfund Benoît, Les Ecasseys
- Pittet Philippe, Lieffrens
- Pittet Vincent, La Joux
- Rey Frédéric, Sommentier
- Sciboz Laurent, Sommentier
- Tardent Juliette, La Joux
- Thürler Angélique, Sommentier
- Wicht Nathalie, Vuisternens

Résultat de l'élection :

- nombre de bulletins distribués : 173
- nombre de bulletins rentrés : 173
- nombre de bulletin nul : 1
- nombre de bulletin blanc : 1
- nombre de bulletins valables : 171
- majorité absolue de bulletins valables : 86

1. Wicht Nathalie	élue à	115 voix
2. Sciboz Laurent	élu à	110 voix
3. Pfund Benoît	élu à	100 voix
4. Rey Frédéric	élu à	97 voix
5. Droux Dominique	élu à	95 voix
6. Pittet Philippe	non élu	74 voix
7. Thürler Angélique	non élue	71 voix
8. Tardent Juliette	non élue	69 voix
9. Pittet Vincent	non élu	54 voix

8. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV)

Les nouveaux statuts ne sont pas lus mais étaient à disposition sur le site internet de la Commune.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter les nouveaux statuts de l'Association SLPP-GV en levant la main.

Vote : Les nouveaux statuts de l'Association SLPP-GV sont approuvés à 167 voix et 6 abstentions.

9. Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé Glâne

Les nouveaux statuts ne sont pas lus mais étaient à disposition sur le site internet de la Commune.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter les nouveaux statuts du RSG en levant la main.

Vote : Les nouveaux statuts du RSG sont approuvés à 166 voix et 7 abstentions.

10. Divers

Avant de donner la parole dans les divers, M. le Syndic remercie une personne remarquable qui a donné toute son énergie, son savoir-faire et son incroyable conscience professionnelle à notre Commune. Il s'agit de Mme Jocelyne Dupraz qui a débuté son activité en tant que caissière communale de la Commune de Vuisternens-devant-Romont depuis la fusion en 2003. Auparavant, elle était déjà caissière de la Commune de Villariaz. Elle a été une collègue fidèle, consciencieuse, intègre et a toujours fait preuve d'une très grande disponibilité pour la Commune. Elle terminera son activité le 30 juin prochain pour prendre une retraite amplement méritée.

M. le Syndic présente également M. Serge Borcard qui a rejoint le service extérieur comme employé communal aux côtés de M. Cyrille Wicht et qui vient de terminer ses trois mois d'essai en donnant entière satisfaction à son employeur et réciproquement.

La parole est donnée à l'assemblée :

- M. Jean-Paul Buchillier demande quel avenir le Conseil communal envisage pour le bâtiment communal sis à Villariaz à côté de l'ancienne laiterie. A l'heure actuelle, il sert de dépôt aux employés mais est-ce qu'un projet est envisagé pour l'agrandir ou le modifier pour peut-être y entreposer les véhicules.
M. Gilles Morand prend note de la question mais n'a pas encore pris le dossier en main. M. le Syndic ajoute que ce n'est pas une priorité au sein de la Commune mais le Conseil communal devra se pencher sur le dossier en raison de la situation du bâtiment.
- M. Jean-Marc Moënnat a une question à M. Dominique Butty. Il y a six ou sept ans, l'assemblée a voté lors d'une assemblée extraordinaire un projet appelé « Le Mulet » qui ne s'est pas réalisé et M. Moënnat souhaite savoir pourquoi car et la problématique de la circulation à Vuisternens est toujours d'actualité (route cantonale et Route de Sommentier). Il rappelle que le projet de l'Etat a été annulé car l'assemblée avait approuvé le projet du mulet.
M. Dominique Butty relève qu'il est bien dommage que le projet ne se soit pas réalisé. Ceci ne relève pas de son dicastère mais a toute confiance en l'étude de mobilité faite pour l'accès à Villaraboud. Depuis, deux immeubles ont été créés sur le tracé du mulet ce qui réduit les possibilités à la voie souterraine qui représente des millions d'investissement. Le mulet est bien mort mais M. Butty laissera la commission de l'aménagement se pencher sur l'étude de mobilité faite pour la route de Villaraboud.
M. Jean-Marc Moënnat remercie M. Butty pour sa réponse mais relève qu'à l'époque du mulet, les deux immeubles n'étaient pas construits et les propriétaires fonciers concernés par le tracé n'ont jamais été consultés. En revanche, l'Etat avait consulté les propriétaires fonciers concernés par son projet. A ce jour, nous avons perdu un projet de plus de quatre millions et la problématique des bouchons sur la route cantonale continuent, c'est un scandale.

- M. René-Pierre Macheret souhaite savoir où en est l'étude de mobilité de la Route de Villaraboud car cela fait plusieurs années qu'elle est en cours mais jamais rien de concret n'a été présenté. Il invite le Conseil communal à venir quelques heures au bord de la route pour se rendre compte de la situation. Il n'y a aucun respect de la LCR et il se demande si la sécurité des citoyens est prise en compte. De plus, il relève que l'état de la route est désastreux. Il pense qu'il y a quelque chose à faire et en urgence.
M. Martin Rosat répond qu'une étude de mobilité a été faite par un bureau d'ingénieurs. Il va traiter le dossier prochainement et étudiera les possibilités proposées. Il explique qu'un projet a été lancé il y a quelques années mais l'accord avec les propriétaires fonciers n'a pas abouti. Il prendra contact avec les ingénieurs et reviendra ensuite vers l'assemblée.
M. le Syndic ajoute habiter la région et que jusqu'à peu, des camions militaires passaient encore à cet endroit. Il rebondit sur les dires de M. Jean-Marc Moënnat et des solutions doivent être trouvées. Le Conseil communal étudiera des possibilités mais si les propriétaires fonciers n'entrent pas en matière, aucun miracle ne pourra être fait.
- M. Georges Castella avait demandé lors de l'assemblée de l'année dernière la pose d'un compteur pour les véhicules dans le secteur du carrefour de la route de Villaraboud. A ce jour, il ne l'a encore jamais vu. Vendredi passé, un grave accident de la circulation s'est produit, un camion-citerne a écrasé une voiture contre le talus. Il demande si le Conseil communal attend qu'il y ait un mort avant d'entreprendre quelque chose. Il relève que la Commune n'a jamais eu la volonté d'entreprendre des démarches.
M. le Syndic répond que la Commune ne peut pas décider d'interdire l'accès aux poids-lourds sans procédure. Le Conseil communal empoignera le dossier mais il ne peut pas promettre des miracles. De plus, de nombreux automobilistes empruntent la route de Villaraboud pour éviter le train au village. La problématique est connue certes mais pas la solution miracle.
- M. Jérôme Bifrare prend la parole pour partager une réflexion et un souhait au sujet des éoliennes. Il se permet cette intervention en préambule de l'assemblée prévue dans un mois, afin d'en tenir compte dans la préparation de cette séance. Tout l'abord, en tant qu'ancien conseiller communal, il trouve que la campagne électorale menée ce printemps dans le cadre des élections communales est lamentable, irrespectueuse et malhonnête, menée par quelques personnes n'ayant pas eu le courage de dévoiler leur identité. Le thème des éoliennes a divisé et meurtri la raison et la réflexion par l'émotion et la rage. Il convient que le Conseil communal sortant n'a pas brillé dans sa stratégie de communication d'autant plus qu'il était sachant qu'une machine de guerre s'était mise en place pour contrer cette solution de source énergétique. Dans l'état des choses, il n'est ni pour ni contre mais juste un citoyen en manque d'informations crédibles et sérieuses et ose espérer que le Conseil communal en place est conscient qu'il n'a pas été élu pour enterrer le projet comme le souhaitent certains mais qu'il a été porté dans ses fonctions pour servir la collectivité dans le respect du travail des anciens et l'intérêt général des citoyens de ce jour et dans la préservation du bien des générations à venir. L'éolien n'est pas « la » solution mais peut faire partie de la solution de l'avenir énergétique. Cette perspective se doit d'être étudiée sous tous les angles. Le résultat sera soit positif soit négatif mais il aura eu le mérite d'avoir été analysé de manière rationnelle, raisonnée et pragmatique et pas simplement sous le coup de l'émotion de certains voulant sauvegarder le panorama de leur terrasse. M. Bifrare est là pour inciter le Conseil communal à apporter lors de l'assemblée du 28 juin prochain un argumentaire réaliste et justifié. A la vue de la taille de la nouvelle commission de l'énergie et au rythme effréné de ses dernières séances, il a l'espoir que le citoyen qu'il est reçoive une information de qualité lui permettant de prendre une décision raisonnée.
Mme Ingrid Mathis relève que la commission de l'énergie s'est mise en place et un point d'honneur a été mis pour trouver une solution pragmatique et sans parti pris. Les conclusions seront présentées durant l'assemblée extraordinaire. Elle relève que la réflexion de M. Bifrare est tout à fait juste.

- M. Jean-François Girard rejoint M. Jean-Marc Moënnat qui a fait une allocution au mulet. Il rappelle qu'à l'époque, le Conseil communal avait une solution pour traverser le village. Il remercie M. Dominique Butty qui avait convoqué une assemblée extraordinaire pour diviser la Commune et faire couler le projet de l'Etat.
D'autre part, il demande où en est le projet de la halle de sport. M. Gilles Audergon relève que le projet a été choisi par le jury lors de la législature précédente et qu'il est prêt à être présenté à la population lors d'un vernissage qui sera organisé lorsque des rencontres seront possibles, soit durant l'été, voire l'automne. Ensuite, le projet sera soumis à la commission financière et l'assemblée communale pourra se prononcer.
- Mme Corinne Turla demande si l'assemblée du 28 juin se tiendra au Bicubic ou à La Joux. M. le Syndic répond que l'assemblée sera organisée sous réserve des conditions sanitaires qui seront en vigueur. La priorité est de respecter les mesures sanitaires, dès lors, le choix du lieu n'est pas encore connu.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic relève que cette assemblée est sa première en tant que Syndic mais également pour le nouveau Conseil communal. Il s'excuse d'avance pour les éventuels couacs survenus dans la soirée.

Etant au terme de cette assemblée, M. le Syndic remercie les citoyens pour leur participation et de l'intérêt porté aux affaires communales. Il leur souhaite un bon retour, ainsi qu'un très bel été, dans une atmosphère sereine et décontractée avec un vrai goût de vacances.

L'assemblée est levée à 22h01.

La secrétaire V. Menoud

Le syndic J. Dumas